

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V260NAT1022071 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : Résolution d'un cas pratique ^{101 PPT3} Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Rectorat de l'academie de xx
Délégation régionale académique
à l'information et à l'orientation
DRAiO

A xy, Le xy

Adresse: _____

Ville: _____

Affaire suivie par: xx/yy

Téléphone: _____

Email: _____

Gbjét: Mise en oeuvre du "plan Avenir" - rentrée 2025.

Références : - Note de service D GESCO - D GESIP (02/07/2025): "Mise en oeuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026"

- Assemblée nationale, Commission des affaires culturelles et de l'éducation (08/07/2025): * Synthèse de la mission flash sur l'évaluation de l'accompagnement des élèves à la découverte des métiers et à l'orientation ?

Annexes: - Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau de l'orientation dans la région académique xx

- Courrier aux représentants des associations de parents d'élève les informant de la mise en place du "Plan Avenir" dans leur région.

1.. 1B..

Note à l'attention du Directeur de la DRAID - Délégation régionale académique en charge de l'information et de l'orientation

La réussite de chaque élève constitue un enjeu majeur en France et l'école permet d'acquérir les connaissances et les compétences essentielles à une insertion professionnelle réussie. Suite à l'annonce faite par Madame la Ministre d'état le 5 juin 2025, ^{relative à} la mise en place du "Plan Avenir", cette présente note présentera tout d'abord les enjeux et les priorités de cette nouvelle politique publique d'orientation dès la rentrée scolaire de septembre 2025 puis dans un second temps, la mise en place des différentes mesures ainsi que les points de vigilance.

I/ Les enjeux et les priorités du "Plan Avenir"

Dans un monde professionnel en constante mutation et face à l'apparition de l'IA, "intelligence Artificielle" ainsi qu'une diversification croissante des parcours de vie, il devient indispensable de former chaque jeune à s'orienter de manière autonome et leur apprendre à développer des capacités d'adaptation utiles tout au long de leur vie. L'école garantit à chacun, quels que soient son origine sociale, son parcours ou ses difficultés, la possibilité réelle de construire un avenir à la hauteur de ses ambitions et de ses talents. "La réussite pour tous".

(A) Parcours et accompagnement personnalisé à l'orientation

Tout au long de sa scolarité, l'élève a le droit de bénéficier d'un parcours individuel d'orientation nommé "parcours d'avenir" dont la découverte des métiers constitue l'un des piliers :

- Anticiper la découverte des métiers.
- Prévoir dans le programme scolaire des élèves quelques demi-journées consacrées à l'organisation de visites, de rencontres et d'ateliers.

- Instaurer dès la classe de l'inquiète des temps d'échange réguliers réunissant les enseignants, les parents et les élèves.
- Rendre plus lisible et pédagogique les intitulés de formations et des diplômes et limiter le recours aux acronymes.
- Assouplir les conditions de réalisation de stage en 3^{es}
- Insister à la réalisation de journées d'immersion aux côtés d'un professionnel.
- Nommer dans chaque collège et lycée public un enseignant référent "orientation - découverte des métiers"
- Lutter contre l'auto-censure, les déterminismes et la ségrégation scolaire.

(B) Encourager les filles dans les parcours scientifiques et filières industrielles

À partir de septembre 2025, un plan national est déployé pour former et sensibiliser les personnels, fixer des objectifs d'orientation et expérimenter de nouveaux dispositifs pédagogiques donnant toute leur place aux filles, notamment par la création de classe à horaires aménagés en mathématiques et en sciences par l'organisation de rencontres en établissement avec des femmes au parcours inspirant. L'école de la République doit être exemplaire en matière d'égalité entre les filles et les garçons; d'où la mise en place du dispositif de labellisation égalité filles - garçons.

(C) Renforcer la mise en œuvre des parcours éducatifs

Chaque élève bénéficie de parcours structurés, cohérents tout au long de sa scolarité. Les parcours contribuent à la formation du futur citoyen, à l'élaboration du projet d'orientation de chaque élève, à la promotion de la santé, à l'élaboration de projets relatifs aux enjeux des transitions écologique et numérique, à l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Il est important d'accompagner les jeunes vers des formations qualifiantes et innovantes, et développer les formations industrielles.

"du Plan Avenir"

II / Mise en place des mesures sur l'année 2025 et 2026 ainsi que les points de vigilance.

La réussite du Plan Avenir repose sur la mobilisation et la montée en compétence de l'ensemble des professionnels impliqués dans l'accompagnement à l'orientation.

Ⓐ Le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) - 1^{er} septembre 2025

À la demande de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation (IEN-IO), chaque chef d'établissement construit et partage un projet éducatif d'accompagnement à l'orientation. Le plan est élaboré avec l'appui du conseil pédagogique puis adopté en conseil d'administration. Il articule diagnostic, objectifs précis et programmation pédagogique. Chaque chef d'établissement s'appuie sur un socle d'indicateurs nationaux, académiques et à l'échelle de l'établissement afin de réaliser un diagnostic partagé des pratiques d'orientation et des trajectoires de ses élèves.

Le PPO définit un parcours qui s'échelonne de la classe de 6^{ème} à la terminale, dans toutes les voies de formation combinant :

- des séquences pédagogiques intégrées aux enseignements et aux heures de vie de classe
- des temps de travail personnel proposés à chaque élève
- Des 5^{ème}, l'organisation de quatre demi-journées annuelles. Elles sont organisées sur le temps scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement, avec le soutien du psychologue de l'éducation nationale. Elles sont coordonnées par les professeurs principaux et encadrées par les professeurs.

Une journée de concertation en équipe éducative doit être réalisée dans l'automne 2025 pour initier ou consolider cette dynamique collective.

Des formations seront proposées à destination des tous les professeurs principaux de 3^{ème}. Les formations s'inscrivent en cohérence avec les actions de formation continue engagées dans les académies.

- Meilleure compréhension des enjeux de l'orientation
- Appropriation de la plateforme Avenir et sa logique pédagogique
- Reflexion sur la posture professionnelle d'accompagnement
- Une connaissance approfondie de l'offre de formation locale.

Ⓑ La plateforme Avenir(s) comme socle pédagogique de l'éducation à l'orientation.

Cette plateforme a été développée par le DNISEP en lien avec les régions et elle est déployée dans tous les collèges et les lycées à compter de septembre 2025. Elle s'adresse aux élèves et aux équipes éducatives dont les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les PsyEN, via une interface dédiée facilitant le pilotage pédagogique du parcours, le suivi des élèves et le travail en lien avec les parents d'élèves.

Epreuve - Matière : Résolution d'un cas pratique 101 8073 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

A compter de la rentrée 2026, l'investissement des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation enregistré sur la plateforme pourra être valorisé pour l'affectation en voie professionnelle en fin de 3^e dans l'application Affelnet-lyce. Chaque année, les circulaires académiques préciseront les modalités de cette valorisation.

③ L'accompagnement de la transition vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

L'accompagnement des lycéens suppose un accompagnement renforcé des élèves dans la construction et la mise en œuvre de leur projet. La plateforme Avenir(s) de l'Onisep intègre l'outil public, "Mon Projet Sup." Celle-ci permet d'accompagner dès la seconde, de manière personnalisée la construction du projet d'orientation des lycéens.

Une expérimentation est lancée à la rentrée 2025 : un professeur référent suit un même groupe d'élève de la classe de 1^{re} à la Terminale.

Le contrôle continu du baccalauréat permet aux élèves de disposer d'une évaluation plus robuste et de progresser en continu tout au long de l'année.

En décembre 2025, un outil de visualisation des données permettra aux équipes d'affiner et de rester aux plus proches des notes des élèves.

④ PARCOURSUP.

La procédure et la plateforme Parcoursup permettent d'apporter:

- une identification plus claire des informations (→ statut de l'établissement), journées aux ports ouverts
- Une information enrichie et mieux anticiper le déroulement de la phase d'admission
- Rubrique "comprendre les critères d'analyse des candidats".

Le dispositif Ordes de la réussite s'attache à accompagner les publics prioritaires: élèves scolaires en éducation prioritaire ou résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville; collégiens et lycéens ruraux en ~~zone~~ zone rurale et isolée; lycéens professionnels et technologiques.

Les diplômes d'établissement (DE) (atelles) PARéo - passeport pour Réussir et s'Orienter, s'adressent aux bacheliers qui hésitent entre plusieurs parcours - Valoriser l'année de lecture.

Dans le cadre du plan Avenir, il est proposé de renforcer la communication sur le dispositif sur Parcoursup et sur le site ONISEP.

Generalisation des parcours de consolidation en STS (brevet de Technicien Supérieur).

Campus connectés et 1^{re} année d'accès aux études de santé sont des dispositifs d'accueil spécifique pour les jeunes résidant en zone peu dense.

(E) Pilotage coordonné et territorial du plan Avenir.

Le plan Avenir repose sur une gouvernance claire et partagée. Une feuille de route partagée Etat-Région est formalisée dans le prolongement de la charte nationale avant la fin de l'année 2025. Elle définit les priorités communes, les engagements respectifs et les modalités de mise en œuvre.

Les DRAID et les DRAFFIC assurent conjointement l'animation de cette stratégie. Dans chaque bassin, les DASEN organisent chaque année, à l'issue du conseil de classe du 2^e trimestre, une commission passerelles destinée à proposer aux lycées qui souhaitent changer de voie professionnelle.

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V260NAT1022071 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : Résolution d'un cas pratique 1018073 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

COURRIER

Annexe 3

Rectorat de xx

A xx, le xx

DRAID

Délégation régionale

académique en charge de l'information
et de l'orientation

Adresse : _____

Affaire suivie par : xx/yy

Téléphone : _____

Email : _____

Objet : La Mire en place du "PLAN Arenir" - rentrée 2025.

Note à l'attention des représentants des associations
de parents d'élèves

La réussite de chaque élève constitue une priorité nationale et afin de pouvoir les accompagner sereinement et leur garantir une égalité de chance en terme de réussite, Madame la Ministre, Elisabeth

Berne, a annoncé une mise en place du "PLAN Avenir" à partir de l'année scolaire 2025-2026.

Le "plan Avenir" constitue la stratégie nationale pour atteindre des objectifs majeurs qui sont les suivants:

- réduire les inégalités de parcours liés à l'origine sociale, au genre ou au territoire,
- Accompagner davantage de jeunes vers des formations qualifiantes et inséquentes,
- Atteindre les cibles fixées par le plan filles et mathématiques,
- Développer les formations industrielles et ajuster les capacités des formations tertiaires en fonction des perspectives d'emploi.

La présente note vous informe qu'un projet éducatif d'accompagnement à l'orientation dans chaque établissement du second degré sera mis en place. Il vise l'acquisition du contenu des référentiels des compétences à structurer au collège et au lycée diffusés par le Onisep.

Le "Plan Avenir" vous sera présenté par le chef d'établissement et je vous invite dès à présent à prendre contact afin d'envisager un temps d'échange et de collaboration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations distinguées.

NON, Prénom
de Secrétaire Général

(Signature)

Annexe 2: Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau de l'orientation dans l'académie de XX



